

Séance ordinaire du 6 juin 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 6 juin 2016 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Réjean Major	Maire
Monsieur	Luc Larivière	Conseiller
Monsieur	Steve Lefebvre	Conseiller
Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
Madame	Karo Poirier	Conseillère
Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
Monsieur	Pierre Parisien	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---------------------------------------------------

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2016-06-06-136

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---------------------------------------------------

0-1 Ouverture de la séance

0-2 Adoption de l'ordre du jour

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016

B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2016

0-4 Période de questions

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de mai 2016

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2016
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de mai 2016
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 mai 2016
- 100-7 Arrérages de taxes foncières au 31 décembre 2015 – Perception
- 100-8 Congrès 2016 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) à Québec – 29 septembre 2016 au 1^{er} octobre 2016

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 200-3 Service de sécurité incendie – Acquisition de fourniture

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics
- 300-2 Comité de voirie – Travaux de voirie 2016 – Priorités
- 300-3 Comité de voirie – Chemins sectoriels – Travaux 2016
- 300-4 Service des travaux publics – Acquisition d'équipements
- 300-5 Service des travaux publics – Entretien des véhicules municipaux
- 300-6 Service des travaux publics – Signalisation

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	-------------------------------------------

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
 - A- Recyclage – Demande d'un citoyen

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

- 500-1 Clinique santé Haute-Gatineau – Membre au sein du conseil d'administration

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	------------------------------------------------

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - A- Demande de dérogation mineure #2016-01 – 128 chemin Richard
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de mai 2016
- 600-3 Parc régional du lac des 31 milles – Versement contribution 2016
- 600-4 Résultats de l'appel d'offres BOU-2016-02 – Travaux de restauration de la petite école de rang
- 600-5 Comité aménagements – Résumé
- 600-6 Exigence - Certificat d'implantation – Nouvelle construction

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Salle municipale – Remplacement des stores verticaux

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

900-1 Demande d'un droit de passage – 34 rue Principale
 900-2 Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-Gatineau
 900-3 Tournoi de golf – Fondation Branchaud
 900-4 Clôture de ligne – Montée Blue Sea

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016

M.B. 2016-06-06-137

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2016

M.B. 2016-06-06-138

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2016, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Période de questions

Aucune question n'est posée.

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de mai 2016

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de mai 2016.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2016-06-06-139

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Karo Poirier , il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} mai 2016 au 31 mai 2016, pour un montant total de 4 925.08 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2016

Le suivi budgétaire du projet de voirie en date du 31 mai 2016 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

M.B. 2016-06-06-140

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'approuver la liste des virements de crédits au 31 mai 2016, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire- trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de mai 2016

M.B. 2016-06-06-141

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de mai 2016 pour un montant total de 126 612.99 \$, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 mai 2016

M.B. 2016-06-06-142

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 mai 2016 pour un montant de 63 825.98 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Arrérages de taxes foncières au 31 décembre 2015 – Perception

M.B. 2016-06-06-143

Considérant qu'au 31 décembre 2015, il existe des arrérages de taxes;

Considérant qu'une résolution est nécessaire si le conseil municipal veut autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre les arrérages de taxes foncières en perception chez notre firme d'avocats;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Claudia Lacroix, à transmettre à notre procureur, Me Marie-Josée Beaulieu, de la firme Lapointe Beaulieu, avocats, les arrérages de taxes foncières au 31 décembre 2015 non payés en date de la présente et dont les montants sont supérieurs à cent (100) dollars et de lui donner le mandat de percevoir ces arrérages.

Adoptée à l'unanimité

100-8 Congrès 2016 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) à Québec – 29 septembre 2016 au 1^{er} octobre 2016

M.B. 2016-06-06-144

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'autoriser le maire Réjean Major, le conseiller Steve Lefebvre et la directrice générale, Claudia Lacroix à participer au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra du 29 septembre 2016 au 1^{er} octobre 2016 au Centre des congrès de Québec. Les frais reliés à ces participations seront imputés aux postes « Formation et perfectionnement » (02-110-00-454) et (02-130-00-454) et aux postes « Frais de déplacements » (02-110-00-310) et (02-130-00-310).

Note au procès-verbal

Des membres du conseil ne sont pas tous d'accord à propos de cette proposition, en ce qui concerne la participation de la directrice générale à ce congrès, alors le maire demande le vote.

Résultats du vote

Pour la proposition	3 conseillers
Contre la proposition	3 conseillers

Le maire vote pour cette proposition.

Adoptée à la majorité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois de mai 2016.

200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

200-3 Service de sécurité incendie – Acquisition de fourniture

M.B. 2016-06-06-145

Considérant la demande du directeur du service incendie pour l'acquisition d'une crépine pour le service de sécurité incendie;

Considérant la demande de prix effectuée par le directeur du service incendie, Richard Carle;

Considérant que la crépine doit être installée sur le camion autopompe citerne;

Considérant que cet acquisition est nécessaire pour une meilleure utilisation de la piscine portative lors d'intervention du service incendie;

Considérant que le prix obtenu pour la crépine représente la somme de 425\$ plus taxes et frais de transport;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de procéder à l'acquisition d'une crépine pour le camion autopompe citerne du service de sécurité incendie auprès de l'entreprise « Aréo-Feu ». Il est également résolu de procéder à la vérification et à la réparation de la pompe du camion-citerne. La dépense relative à la crépine au montant de 425\$ plus taxes et frais de transport sera imputée au poste « Pièces et accessoires » (02-220-00-640) et la dépense relative à la pompe sur le camion-citerne sera imputée au poste « Entretien réparation matériel roulant » (02-220-00-525).

Adoptée à l'unanimité

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport du directeur des travaux publics

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux en voirie exécutés durant le mois de mai 2016.

300-2 Comité de voirie – Travaux de voirie 2016 – Priorités

300-3 Comité de voirie – Chemins sectoriels – Travaux 2016

Note au procès-verbal

La liste des travaux de voirie prioritaires a été établie par le comité de voirie, de même que les travaux prévus sur les chemins sectoriels.

300-4 Service des travaux publics – Acquisition d'équipements

M.B. 2016-06-06-146

Considérant la demande du directeur des travaux publics pour l'acquisition d'équipements, soit une débroussailleuse et une tondeuse à gazon;

Considérant les demandes de prix effectuées par le directeur des travaux publics, Éric Lamarche;

Considérant que ces acquisitions sont pour remplacer des équipements que nous avons mais qui ne sont plus fonctionnels;

Considérant que ces acquisitions sont nécessaires pour les travaux à être réalisés;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de procéder à l'acquisition d'une débroussailleuse et d'une tondeuse et ce, auprès du fournisseur ayant obtenu le meilleur prix pour chacun des équipements, tout en considérant les garanties offertes. Ces acquisitions seront imputées au poste « Fournitures » (02-320-00-640).

Adoptée à l'unanimité

300-5 Service des travaux publics – Entretien des véhicules municipaux

M.B. 2016-06-06-147

Considérant que les pneus de deux véhicules municipaux nécessitent d'être remplacés, soit les pneus arrière de la rétrocaveuse et les quatre pneus du camion Ford Ranger;

Considérant que des demandes de prix seront effectuées auprès de trois fournisseurs;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de procéder à l'acquisition et à l'installation de deux pneus pour la rétrocaveuse et de quatre pneus pour le camion Ford Ranger et ce, auprès du fournisseur ayant obtenu le meilleur prix pour chacune de ces acquisitions. Ces dépenses seront imputées au poste « Entretien matériel roulant » (02-320-00-528).

Adoptée à l'unanimité

300-6 Service des travaux publics – Signalisation

M.B. 2016-06-06-148

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition de certains panneaux de signalisation;

Considérant que des demandes de prix seront effectuées auprès d'au minimum deux fournisseurs;

Considérant les crédits budgétaires disponibles pour ce genre de dépense;

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de débloquer une somme de 2 500\$ pour procéder à l'acquisition de divers panneaux de signalisation pour le service des travaux publics. Ces dépenses seront imputées au poste « Signalisation » (02-355-00-640).

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	-------------------------------------------

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

M.B. 2016-06-06-149

Considérant que la pompe pour le rejet des boues en excès à l'usine d'épuration des eaux usées est défectueuse;

Considérant que la pompe pour les boues flottantes à l'usine d'épuration est défectueuse;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'entériner la décision prise par le personnel municipal concernant l'acquisition d'une nouvelle pompe pour le rejet des boues et ce, au montant de 550\$ plus taxes et installation. Il est aussi résolu de retenir les services d'une entreprise électrique afin de réinstaller un fil électrique du panneau électrique et ce, jusqu'à la pompe pour les boues flottantes. Ces dépenses seront imputées au poste « Entretien réparation usine » (02-414-00-522).

Adoptée à l'unanimité

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

400-3 Écocentre et site des lagunes

400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

A- Recyclage – Demande d'un citoyen

Note au procès-verbal

Des discussions ont lieu en ce qui concerne le service de collecte hebdomadaire des matières recyclables pour les commerces.

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

500-1 Clinique santé Haute-Gatineau – Membre au sein du conseil d'administration

M.B. 2016-06-06-150

Sur la proposition Steve Lefebvre, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de mentionner à la Ville de Gracefield que la municipalité de Bouchette désire occuper un siège au sein du conseil d'administration de cette clinique et que les membres du conseil nomment la conseillère au siège numéro 4, Karo Poirier comme représentante de la municipalité de Bouchette pour occuper ce siège. Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier sera le substitut de Karo Poirier.

Adoptée à l'unanimité

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	------------------------------------------------

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

A- Demande de dérogation mineure #2016-01 – 128 chemin Richard

M.B. 2016-06-06-151

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du 128 chemin Richard;

Considérant que cette demande consiste à procéder à la démolition et la reconstruction du bâtiment principal situé sur cette propriété;

Considérant que la dérogation mineure provient du fait que le bâtiment principal existant sur la propriété est dérogatoire aux règlements municipaux présentement en vigueur sur le territoire de la municipalité de Bouchette, car il ne respecte pas la marge riveraine exigée par la réglementation municipale;

Considérant le chapitre IV – Bâtiments et usages dérogatoires du règlement de zonage numéro 85 en vigueur sur le territoire;

Considérant l'article 4.11 du règlement numéro 85, indiquant les règles applicables à la reconstruction d'un bâtiment dérogatoire détruit;

Considérant l'article 4.10 du règlement numéro 85, indiquant les règles applicables pour l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire;

Considérant le règlement applicable aux dérogations mineures, soit le règlement numéro 167;

Considérant que le chalet, bâtiment principal, est présentement situé à 16.14m de la limite des hautes eaux, soit 1.86m de moins que la réglementation municipale;

Considérant que la marge riveraine, suite à l'agrandissement demeurera la même;

Considérant que la marge de protection riveraine sera respectée, car le bâtiment en incluant l'agrandissement sera situé à plus de 10 mètres de la limite des hautes eaux;

Considérant que la superficie d'occupation au sol, suite à l'agrandissement du bâtiment dérogatoire, sera respectée, soit un maximum de 5% et ce, tel qu'indiqué au paragraphe b de l'article 4.10 du règlement numéro 85;

Considérant la recommandation favorable émise par les membres du CCU et ce, suite à l'étude de cette demande;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'accorder cette dérogation mineure relativement à la démolition et à la reconstruction d'un bâtiment principal avec un agrandissement supérieur à celle autorisée selon la réglementation en vigueur, qui est la moitié de la superficie existante pour un bâtiment dérogatoire. La superficie totale suite à l'agrandissement sera de 1088 pieds² comparativement à 683 pieds² avant l'agrandissement.

Il est de plus résolu d'inclure comme exigences les recommandations formulées par les membres du CCU soient :

- 1- Avant la reconstruction du bâtiment principal, une installation septique conforme devra être construite et ce, suite à l'émission d'un permis de construction pour ladite installation septique.
- 2- Un certificat d'implantation, émis par un arpenteur-géomètre, devra être fourni avant l'émission du permis de reconstruction du bâtiment principal.
- 3- Un certificat d'implantation émis par un arpenteur-géomètre devra être fourni après la reconstruction.

Adoptée à l'unanimité

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de mai 2016

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de mai 2016 sont déposées.

600-3 Parc régional du lac des 31 milles – Versement contribution 2016

Sujet reporté à une prochaine séance.

600-4 Résultats de l'appel d'offres BOU-2016-02 – Travaux de restauration de la petite école de rang

M.B. 2016-06-06-152

Considérant la résolution M.B. 2016-03-07-058 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 7 mars 2016;

Considérant que cette résolution avait pour but de mandater la directrice générale pour procéder à un appel d'offres et ce, pour des travaux à être exécutés à la petite école de rang;

Considérant l'appel d'offres par invitation écrite effectué par la directrice générale;

Considérant qu'aucune soumission n'a été déposée avant la date limite;

Considérant que notre licence de constructeur propriétaire émise par la Régie du bâtiment du Québec est échue depuis le 1^{er} juin 2016;

Considérant que monsieur Guy Patry est intéressé à travailler avec la municipalité de Bouchette sur ce projet;

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de procéder à une demande de licence auprès de la Régie du bâtiment afin d'exécuter les travaux relatifs à la restauration de la petite école de rang et ce, en régie interne. Un estimé du coût des travaux devra être fourni à la municipalité avant le début des travaux. Les dépenses relatives à ces travaux seront imputées au poste « Immobilisations – Petite école de rang » (03-600-00-000) et les crédits proviendront des subventions disponibles pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité

600-5 Comité aménagements – Résumé

Note au procès-verbal

Le résumé du comité d'aménagements est remis pour information aux membres du conseil. Nous avons reçu confirmation d'un don de 12 pommiers pour le printemps prochain. Notre responsable en aménagements, madame Hanny Panek, a remis aux membres du conseil une liste des différentes plantes comestibles que nous retrouvons dans les parcs municipaux.

600-6 Exigence - Certificat d'implantation – Nouvelle construction

Note au procès-verbal

Les membres du conseil demandent à ce que des vérifications soient effectuées sur ce sujet, soit une modification de la réglementation visant l'exigence d'un certificat d'implantation pour une nouvelle construction.

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Salle municipale – Remplacement des stores verticaux

M.B. 2016-06-06-153

Considérant la résolution M.B. 2014-04-08-096 adoptée par les membres du conseil lors de la séance de conseil tenue en avril 2014;

Considérant qu'il avait été convenu de procéder au remplacement des vitres avant de remplacer les stores;

Considérant que le remplacement des vitres a été fait en mai 2015;

Considérant les prix obtenus pour l'installation de toiles;

Considérant que des crédits budgétaires sont disponibles pour cette dépense;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de procéder à l'acquisition de toiles en remplacement des stores verticaux pour les fenêtres de la salle municipale, soit deux toiles par fenêtre. Cette dépense au montant de 910\$ plus taxes sera imputée au poste « Entretien Centre municipal » (02-702-20-529).

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Rallye Perce-Neige 2017

M.B. 2016-06-06-154

Considérant la demande écrite déposée par les organisateurs du Rallye Perce Neige Maniwaki 2017;

Considérant que les participants à cette épreuve sportive emprunteront certaines voies de circulation dans la municipalité de Bouchette à des fins de classement;

Considérant que la demande consiste à permettre aux concurrents d'utiliser les voies de circulation concernées, soit la Montée Blue Sea, le chemin Carle et le chemin du Cimetière;

Considérant que le blocage des accès et la sécurité seront assurés par le groupe organisateur;

Considérant que les organisateurs s'engagent à remettre les endroits utilisés par les spectateurs dans le même état de propreté;

En conséquence, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de permettre aux organisateurs du Rallye Perce Neige Maniwaki 2017 d'utiliser lesdites voies de circulation lors du Rallye qui se déroulera les 3 et 4 février 2017, la journée du rallye étant samedi, le 4 février 2017.

Adoptée à l'unanimité

800-2 Location d'une infrastructure municipale

Sujet remis à une prochaine rencontre car informations manquantes.

800-3 Demande d'installation de téléviseurs dans la salle municipale

M.B. 2016-06-06-155

Considérant la demande déposée par le président du Club des Bons vivants de Bouchette;

Considérant que cette demande consiste à obtenir une permission pour l'installation de deux téléviseurs à écran plat dans la salle municipale et ce, de façon permanente;

Considérant que le deuxième tableau indicateur présent dans la salle sera enlevé cet automne;

Considérant qu'advenant un bris à ces téléviseurs, la municipalité ne sera aucunement tenue responsable;

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'autoriser l'installation de deux téléviseurs à écran plat dans la salle municipale par le Club des Bons vivants de Bouchette, le tout sous la supervision du personnel municipal et l'endroit sera déterminé en accord avec la direction générale.

Adoptée à l'unanimité

800-4 Demandes de déneigement du prolongement du chemin de la Carpe

M.B. 2016-06-06-156

Considérant les deux demandes reçues des propriétaires du 170 et 172 chemin de la Carpe;

Considérant que ces demandes visent à procéder au déneigement du chemin de la Carpe et ce, après la virée municipale située près du 156 chemin de la Carpe;

Considérant que l'état de cette section de chemin est considéré comme non carrossable;

Considérant que la municipalité n'a jamais procédé à l'entretien du chemin de la Carpe, après le numéro civique 156;

Considérant que cette section de chemin est inaccessible pour les camions de déneigement;

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de ne pas acquiescer à la demande déposée à l'effet de procéder au déneigement du chemin de la Carpe après le numéro civique 156.

Adoptée à l'unanimité

800-5 Tournoi de golf – Municipalité de Blue Sea

M.B. 2016-06-06-157

Considérant l'invitation reçue à l'effet de participer à la 10^e édition du tournoi de golf de la municipalité de Blue Sea

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'autoriser le maire, Réjean Major à représenter la municipalité de Bouchette lors du souper relatif à ce tournoi de golf annuel de la municipalité de Blue Sea qui se tiendra le samedi 11 juin 2016. Cette dépense au coût de 25\$ sera imputée au poste « Publicité information et dons » (02-110-00-340).

Adoptée à l'unanimité

800-6 Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau – Demande de certificat d'autorisation – MDDELCC – Installation de toiles de jute

M.B. 2016-06-06-158

Considérant que la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau désire obtenir un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et ce, en vue de procéder à l'installation de toiles de jute;

Considérant que ces toiles de jute seront installées afin de contrer le banc de myriophylle à épi présent près du quai public de cette municipalité;

Considérant que dans la demande de certificat, les municipalités limitrophes doivent mentionner si lesdits travaux ne contreviennent à leur réglementation applicable sur leur territoire;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de confirmer que l'installation de toiles de jute ne contrevient pas à la réglementation applicable sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

900-1 Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau – Demande de certificat d'autorisation – MDDELCC – Installation de toiles de jute

M.B. 2016-06-06-159

Considérant que la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau désire obtenir un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et ce, en vue de procéder à l'installation de toiles de jute;

Considérant que ces toiles de jute seront installées afin de contrer le banc de myriophylle à épi présent près du quai public de cette municipalité;

Considérant que dans la demande de certificat, les municipalités limitrophes doivent mentionner si lesdits travaux ne contreviennent à leur réglementation applicable sur leur territoire;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de confirmer que l'installation de toiles de jute ne contrevient pas à la réglementation applicable sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

900-2 Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-Gatineau

M.B. 2016-06-06-160

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu que la municipalité de Bouchette adhère en tant que membre et ce, auprès de l'organisme « Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau pour un montant de 250\$. Cette dépense sera imputée au poste « 02-130-00-494) suite à un virement de crédits au montant de 250\$ provenant du poste « Fournitures de bureau » (02-130-00-670).

Adoptée à la majorité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 5, Gaston Lacroix, enregistre sa dissidence sur cette résolution.

900-3 Tournoi de golf – Fondation Branchaud

M.B. 2016-06-06-161

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'autoriser la conseillère, Karo Poirier, à participer au souper du tournoi de golf de la Fondation Jean-Claude Branchaud, tournoi qui se tiendra le mercredi 8 juin 2016 au Club de golf Algonquin de Messines. Cette dépense au coût de 50\$ sera imputée au poste « Publicité, information et dons » (02-110-00-340).

Adoptée à l'unanimité

900-4 Clôture de ligne – Montée Blue Sea

M.B. 2016-06-06-162

Considérant que certaines parties de clôture le long de la montée Blue Sea nécessitent des réparations;

Considérant que la clôture est souvent endommagée par la neige en période hivernale;

Considérant qu'il serait avantageux d'installer la clôture plus loin du chemin afin d'éviter des endommagements liés à la neige;

Considérant que certaines vérifications sont nécessaires en ce qui concerne la réglementation régissant les clôtures de ligne;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour rencontrer le propriétaire de la terre agricole dans ce secteur de la montée Blue Sea, afin de voir la possibilité d'une entente de cession de terrain entre lui et la municipalité afin d'installer la clôture dans la section problématique. Si entente est convenue, la municipalité exécutera les travaux de remplacement de la clôture.

Adoptée à l'unanimité

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Des questions sont posées relativement aux sujets suivants :

- Réparation rue Principale
- Chemin de la Carpe

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier s'est retiré de son siège à la table du conseil pour les discussions relatives aux questions touchant le chemin de la Carpe.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2016-06-06-163

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de lever la présente séance à 20 h 30.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière